

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[LES RÈGLES DE LA PRIÈRE DE CONSULTATION / SALAT AL ISTIKHARA]

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Table des matières

<u>I. Définitions.....</u>	Page 3
<u>II. Le caractère légiféré de la prière de consultation / Salat Al Istikhara.....</u>	Page 3
<u>III. L'importance de la prière de consultation / Salat Al Istikhara.....</u>	Page 3
<u>IV. Pour quelle chose fait-on la prière de consultation / Salat Al Istikhara ?.....</u>	Page 4
<u>V. Comment effectuer de la prière de consultation / Salat Al Istikhara ?.....</u>	Page 5
<u>VI. Quelques leçons à tirer du hadith sur la prière de l'istikhara.....</u>	Page 9
• <i>Leçon n°1 : La foi en la science d'Allah.....</i>	<i>Page 9</i>
• <i>Leçon n°2 : La foi dans la puissance d'Allah.....</i>	<i>Page 15</i>
• <i>Leçon n°3 : Le fait de délaisser l'association à Allah qui était pratiquée dans la Jahiliya pour s'en remettre à Allah seul.....</i>	<i>Page 18</i>
• <i>Leçon n°4 : Le fait de mentionner les noms et attributs d'Allah afin de se rapprocher de Lui durant l'invocation.....</i>	<i>Page 20</i>
• <i>Leçon n°5 : Le fait de mentionner sa faiblesse et sa pauvreté dans l'invocation.....</i>	<i>Page 23</i>

I. Définitions

L'istikhara signifie le fait de demander que le bien nous soit facilité dans le fait de faire une chose ou dans le fait de la délaissier.

(Voir *Mirqatoul Mafatih* de l'imam 'Ali Al Qari vol 3 p 362)

Ainsi la prière de consultation / Salat Al Istikhara désigne le fait de faire deux unités de prière puis de prononcer l'invocation rapportée du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) par laquelle on demande à Allah de nous faciliter le bien dans le faire de faire une chose ou de la délaissier.

II. Le caractère légiféré de la prière de consultation / Salat Al Istikhara

Cheikh Bakr Abou Zayd a dit : « Les musulmans sont certes en consensus à propos du caractère légiféré de la prière de consultation / Salat Al Istikhara et aucun d'eux n'a été d'avis qu'elle est obligatoire ».

(Tashih Ad Dou'a p 486. Voir également la *Mawsou'a Al Fiqhiya Al Koweitiya* vol 3 p 242)

III. L'importance de la prière de consultation / Salat Al Istikhara

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) accordait une importance toute particulière à l'apprentissage par ses compagnons de la prière de consultation / Salat Al Istikhara.

D'après Jabir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous apprenait à faire l'istikhara dans chaque chose comme il nous apprenait une sourate du Coran. (*)

(Rapporté par Boukhari dans son *Sahih* n°1162)

(*) Cheikh 'Otheimine a dit : « Cela nous montre l'importance de l'istikhara ».

(*Charh Sahih Al Boukhari* vol 10 p 294)

عن جابر بن عبد الله رضي الله عنه قال : كان رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَعَلِّمُنَا الْاِسْتِخَارَةَ فِي الْأُمُورِ كُلِّهَا كَمَا يَعَلِّمُنَا السُّورَةَ مِنَ الْقُرْآنِ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ١١٦٢)

Ainsi, ses compagnons faisaient la prière de consultation / Salat Al Istikhara avant de faire des choses même s'il était évident pour eux que ces choses étaient des choses bonnes et bénéfiques.

Par exemple, lorsqu'il a été mentionné à Zaynab (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) souhaitait la demander en mariage, elle a dit qu'elle ne ferait rien avant d'avoir auparavant accompli l'istikhara.

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Lorsque le délai de viduité de Zaynab (qu'Allah l'agrée) s'est terminé, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à Zayd (qu'Allah l'agrée) : « Vas lui dire que je la demande en mariage ».

Zayd (qu'Allah l'agrée) est parti et l'a trouvé entrain de préparer de la pâte.

Zayd (qu'Allah l'agrée) a dit : Lorsque je l'ai vu, puisque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) la demandait en mariage, elle a pris une telle importance dans mon

cœur que je n'ai pas pu la regarder. Je lui ai donc tourné le dos et j'ai dit : Ô Zaynab ! Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) m'a envoyé pour te demander en mariage.

Elle a dit : **Je ne vais rien faire avant de consulter mon Seigneur (*)**.

Alors elle est partie vers son endroit de prière...

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1428)

(*) C'est à dire avant de faire l'istikhara.

(Al Moufhim de l'imam Abou Al 'Abbas Al Qortobi vol 4 p 147)

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال : لما انقضت عدة زينب رضي الله عنها قال رسول الله صلى الله عليه وسلم لزيد رضي الله عنه : فاذكرها علي فانطلق زيد رضي الله عنه حتى أتاهما وهي تخمّر عجينها قال : فلما رأيتها عظمت في صدري حتى ما أستطيع أن أنظر إليها أن رسول الله صلى الله عليه وسلم ذكرها فوليتها ظهري فقلت : يا زينب ! أرسل رسول الله صلى الله عليه وسلم يذكرك

قالت : ما أنا بصانعة شيئاً حتى أوامر ربّي... فقامت إلى مسجدها

(رواه مسلم في صحيحه رقم ١٤٢٨)

IV. Pour quelle chose fait-on la prière de consultation / Salat Al Istikhara ?

D'après Jabir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous apprenait à faire l'istikhara **dans chaque chose** comme il nous apprenait une sourate du Coran.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1162)

عن جابر بن عبد الله رضي الله عنه قال : كان رسول الله صلى الله عليه وسلم يعلمنا الاستخارة في الأمور كلها كما يعلمنا السورة من القرآن (رواه البخاري في صحيحه رقم ١١٦٢)

Il y a deux points à expliquer pour comprendre pour quelle chose on accomplit la prière de consultation / Salat Al Istikhara :

- Tout d'abord, la parole dans le hadith - dans chaque chose - n'est pas à comprendre dans son sens apparent car sinon cela signifierait que la personne passe toute la journée à répéter la prière de l'istikhara.

(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh 'Otheimine vol 10 p 294)

Cheikh 'Otheimine a dit : « La personne ne doit pas faire l'istikhara dans toute chose.

C'est à dire que, par exemple, la personne veut prendre son repas n'a pas à dire : je vais faire l'istikhara.

Ou la personne qui veut sortir de chez elle pour accomplir la prière en commun à la mosquée n'a pas à dire : je vais faire l'istikhara ».

(Liqā Al Bab Al Maftouh n°85 question n°1)

- Ensuite, les choses que peuvent faire les gens se divisent en cinq catégories : les choses obligatoires, les choses recommandées, les choses permises, les choses détestables et les choses interdites.

[LES RÈGLES DE LA PRIÈRE DE CONSULTATION / SALAT AL ISTIKHARA]

Les savants ont expliqué que l'on ne fait pas la prière de l'istikhara pour l'accomplissement d'une obligation ou d'une chose recommandée car il est évident qu'accomplir ces actes est une bonne chose, ni pour le délaissement d'une chose interdite ou détestable car il est évident que délaisser ces actes est une bonne chose

La prière de l'istikhara doit être accomplie concernant les choses permises ou bien pour les choses obligatoires et recommandées concernant leur moment, leur endroit, les moyens utilisés...

(Fath Al Bari 11/184, Al Mawsou'a Al Fiqhiya Al Koweitiya vol 3 p 243)

Exemples :

- L'accomplissement du Hajj est obligatoire une fois dans la vie pour toute personne qui en a la capacité.

Ainsi on ne fait pas la prière de l'istikhara pour l'accomplissement du Hajj en lui-même. Par contre on peut faire l'istikhara pour le fait de partir au Hajj à telle date ou avec telle agence de voyage.

- L'accomplissement de la 'Omra pour celui qui l'a déjà accomplie est recommandée.

Ainsi on ne fait pas la prière de l'istikhara pour le fait de faire une 'Omra surrogatoire en elle-même.

Par contre on peut faire l'istikhara pour le fait de partir accomplir cette 'Omra à un moment précis.

- Le commerce est une chose qui est à la base permise.

Il est donc recommandé de faire la prière de l'istikhara avant de se lancer dans tel commerce ou avant de s'associer avec telle personne.

- Il est interdit de boire de l'alcool et détestable de boire debout.

Ainsi on ne fait pas la prière de l'istikhara pour ces choses là.

V. Comment effectuer la prière de consultation / Salat Al Istikhara ?

1. Le fait de pratiquer la consultation

Avant de faire la prière de l'istikhara, il est recommandé de consulter et de demander l'avis de personnes pieuses, d'expérience et de confiance à propos de la chose que l'on projette de faire.

(Al Majmou' de l'imam Nawawi vol 4 p 264)

Allah a dit dans la **sourate Ali 'Imran n°3 verset 159** (traduction rapprochée du sens du verset) en s'adressant à Son Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : « Et consultez à propos de l'affaire puis lorsque tu as l'intention d'agir alors place ta confiance en Allah (*) ».

(*) L'istikhara rentre dans le fait de placer sa confiance en Allah.

(Zad Al Ma'ad de l'imam Ibn Qayim vol 2 p 445)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a classé ce verset dans son ouvrage Riyad Salihin dans le chapitre intitulé : - L'istikhara et la consultation -.

(Riyad Salihin p 316)

D'après Sari, Al Hassan Al Basri (mort en 110 du calendrier hégirien) a dit : « Je jure par Allah qu'il n'y a pas un peuple qui a pratiqué la consultation entre eux sans qu'ils ne soient guidés vers la meilleure solution dans l'affaire en question ».

Puis il a récité : - Ceux qui se consultent à propos de leurs affaires -. (*)

(Rapporté par Boukhari dans Al Adab Al Moufrad n°258 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 13/351 ainsi que par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°195)

(*) Il s'agit de la traduction rapprochée du sens du verset 38 de la sourate Ach Choura n°42.

عن السري قال الحسن : والله ما استشار قوم قط إلا هدوا لأفضل ما بحضرتهم ثم تلا : وأمرهم شورى بينهم

رواه الإمام البخاري في الأدب المفرد رقم ٢٥٨ وصححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري (٣٥١/١٣) وصححه أيضاً الشيخ الألباني في صحيح الأدب المفرد رقم ١٩٥

2. L'accomplissement de la prière de l'istikhara et l'invocation après celle-ci

Une fois que la personne a pris une décision sur le fait de mener le projet à terme ou pas, elle prie deux unités de prière en dehors de la prière obligatoire puis elle fait l'invocation enseignée par le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il faut préciser que les savants des quatre écoles juridiques sont d'avis que l'invocation se fait après le salam de la prière et pas avant.

(Tashih Ad Dou'a de Cheikh Bakr Abou Zayd p 486)

D'après Jabir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous apprenait à faire l'istikhara dans chaque chose comme il nous apprenait une sourate du Coran.

Il disait : « Lorsque l'un de vous a l'intention d'accomplir une chose, qu'il fasse deux unités de prière en dehors de la prière obligatoire puis qu'il dise : Ô Allah ! Je Te demande de me faciliter ce qui est bon par Ta science, je Te demande de m'accorder la capacité par Ta puissance et je Te demande de m'accorder de Ton immense bienfait car certes Tu es capable et je suis incapable, car Tu sais et je ne sais pas et Tu es le Grand Connaisseur des choses de l'invisible.

Ô Allah ! Si tu sais que cette chose (et la personne cite la chose dont il s'agit) est un bien pour moi dans ma religion, dans ma vie d'ici-bas et dans l'au-delà alors décrète-la moi, facilite-la moi puis accorde moi une bénédiction dans cette chose.

Et si tu sais que cette chose (et la personne cite la chose dont il s'agit) est un mal pour moi dans ma religion, dans ma vie d'ici-bas et dans l'au-delà alors écarte-la de moi, écarte-moi d'elle et décrète moi le bien où qu'il soit puis rends moi satisfait de lui ». (*)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1162)

(*) En phonétique : Allahoumma Inni Astakhirouka Bi 'Ilmik Wa Astaqdirouka bi Qoudratik Wa As'alouka Min Fadlikal 'Adhim Fa Innaka Taqdirou Wa La Aqdir Wa Ta'lamou Wa La A'lam Wa Anta 'Allamoul Ghouyoub

Allahoumma In Kouta Ta'lam Anna Hadhal Amr (et la personne cite la chose dont il s'agit) Kheyroun Li Fi Dini Wa Ma'achi Wa 'Aqibati Amri Faqdirhou Li Wa Yassirhou Li Thoumma Barik Li Fih

Wa In Kouta Ta'lam Anna Hadhal Amr (et la personne cite la chose dont il s'agit) Charroun Li Fi Dini Wa Ma'achi Wa 'Aqibati Amri Fasrifhou 'Anni Wasrifni 'Anhou Waqdir Li Al Kheyroun Haythou Kan Thoumma Ardini Bih

En arabe : اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْتَخِيرُكَ بِعِلْمِكَ وَأَسْتَقْدِرُكَ بِقُدْرَتِكَ وَأَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ الْعَظِيمِ فَإِنَّكَ تَقْدِرُ وَلَا أَقْدِرُ وَتَعْلَمُ وَلَا أَعْلَمُ وَأَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الْأَمْرَ خَيْرٌ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي فَاقْدِرْهُ لِي وَيَسِّرْهُ لِي ثُمَّ بَارِكْ لِي فِيهِ وَإِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الْأَمْرَ شَرٌّ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي فَاصْرِفْهُ عَنِّي وَاصْرِفْنِي عَنْهُ وَاقْدِرْ لِي الْخَيْرَ حَيْثُ كَانَ ثُمَّ أَرْضِنِي بِهِ

عن جابر بن عبدالله رضي الله عنه قال : كان رسول الله صَلَّى الله عليه وسلم يعلمنا الاستخارة في الأمور كلها كما يعلمنا السورة من القرآن يقول : إذا همَّ أحدكم بالأمر فليركع ركعتين من غير الفريضة ثم ليقل : اللهم إني أستخيرك بعلمك وأستقدرك بقدرتك وأسألك من فضلك العظيم فإنك تقدر ولا أقدر وتعلم ولا أعلم، وأنت علام الغيوب اللهم إني كنت تعلم أن هذا الأمر ويسمي حاجته خير لي في ديني ومعاشي وعاقبة أمري فاقدره لي ويسره لي ثم بارك لي فيه وإن كنت تعلم أن هذا الأمر ويسمي حاجته شر لي في ديني ومعاشي وعاقبة أمري فاصرفه عني واصرفني عنه واقدر لي الخير حيث كان ثم أرضني به
(رواه البخاري في صحيحه رقم 1162)

3. Une fois que la personne a fait la prière de l'istikhara et prononcé l'invocation, elle met en pratique la décision qu'elle a pris

Une fois que la personne a fait la prière de l'istikhara et prononcé l'invocation, elle met en pratique la décision qui a été prise.

(Voir Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 11/187)

D'après 'Alqama, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a enseigné l'istikhara et a dit : « Lorsque l'un de vous veut faire une chose, qu'il dise : - Ô Allah ! Je Te demande de me faciliter ce qui est bon par Ta science (...) (*) -.

Il dit cela puis il fait la chose ».

(Rapporté par Tabarani dans Al Mou'jam Al Kabir n°10012)

(*) C'est à dire qu'il a mentionné l'invocation précédente.

عن علقمة قال عبد الله بن مسعود رضي الله عنه : علمنا رسول الله صلى الله عليه وسلم الاستخارة فقال : إذا أراد أحدكم أمراً فليقل : اللهم إني أستخيرك بعلمك (...) يقول ذلك ثم يعزم
(رواه الطبراني في المعجم الكبير رقم 10012)

Et alors, comme cela est mentionné dans l'invocation citée précédemment, si sa décision est bonne, Allah va lui faciliter les choses tandis que si cette chose est mauvaise, Allah va l'écartier de lui.

(Voir Boughiatoul Moutatawi' de Cheikh Muhammed Bazmoul p 73)

Il est également important de préciser que le fait d'attendre un signe ou un rêve après avoir fait la prière de l'istikhara n'a aucune base dans les textes authentiques.

(Tashih Ad Dou'a de Cheikh Bakr Abou Zayd p 488)

Remarque n°1 : *Quelle est la sagesse recherchée dans le fait de faire deux unités de prière avant de prononcer l'invocation de l'istikhara ?*

L'imam Ibn Hajar (mort en 852 du calendrier hégirien) a dit : « Ibn Abi Jamra a dit : La sagesse dans le fait de faire précéder l'invocation par la prière est que l'objectif recherché par l'istikhara est le fait d'obtenir à la fois le bien de l'ici-bas et celui de l'au-delà et pour cela il faut - taper à la porte - du Roi.

Or rien n'est meilleure pour cela que la prière car il s'y trouve les glorifications d'Allah, des éloges Lui sont faites et il s'y trouve également la pauvreté de Ses créatures et leur besoin de Lui que ce soit dans l'au-delà ou dans l'ici-bas ».

(Fath Al Bari 11/186)

Remarque n°2 : *Dans une situation où la personne ne peut pas accomplir la prière, elle se contente de faire l'invocation de l'istikhara.*

Dans le cas d'une femme qui a ses menstrues ou d'une personne qui se trouve dans une situation où elle ne peut pas faire la prière avant l'invocation de l'istikhara alors la majorité des savants ont mentionné qu'il est possible de se contenter de faire uniquement l'invocation.

(Al Mawsou'a Al Fiqhiya Al Koweitiya vol 3 p 243)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « S'il n'est pas possible pour la personne de faire la prière alors elle se contente de faire uniquement l'invocation de l'istikhara ».

(Al Adhkar p 101)

Remarque n°3 : *Il est recommandé de lever les mains lorsque l'on fait l'invocation de l'istikhara.*

La base dans l'invocation est qu'il est recommandé de lever les mains lorsque l'on invoque sauf dans les moments où il a été rapporté que le Prophète ne levait pas les mains (par exemple dans le sermon du vendredi) ou lorsque ce qui est apparent dans la Sunna est de ne pas lever les mains (par exemple dans la prière entre les deux prosternations ou avant le salam).

En effet lever les mains fait partie des causes d'exaucement de l'invocation.

(Voir Fatawa Fi Salat vol 1 p 806 de Cheikh 'Otheimine, Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh Rajihi vol 13 p 550)

Ainsi il est recommandé de lever les mains lorsque l'on fait l'invocation de l'istikhara.

Cheikh Ibn Baz a dit : « Ce qui est légiféré pour le musulman lorsqu'il prie la prière de l'istikhara est de faire l'invocation après le salam car le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - Lorsque l'un de vous a l'intention d'accomplir une chose, qu'il fasse deux unités de prière en dehors de la prière obligatoire puis qu'il dise... -.

Ceci nous montre que l'invocation se fait après le salam de la prière et le mieux est de lever les mains car le fait de lever les mains fait partie des causes d'exaucement de l'invocation ».

(Majmou' Al Fatawa vol 11 p 389)

Remarque n°4 : *Il est possible de lire l'invocation sur un livre ou sur feuille si la personne ne la connaît pas par cœur.*

Le mieux est que la personne fasse l'effort d'apprendre par cœur l'invocation de l'istikhara mais si la parole ne la connaît pas alors il est possible de la lire.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Ibn Baz vol 30 p 31)

[LES RÈGLES DE LA PRIÈRE DE CONSULTATION / SALAT AL ISTIKHARA]

Les savants du comité permanent de la fatwa du Royaume d'Arabie Saoudite ont dit: « Il y a une largesse sur le fait que tu mémorises l'invocation de l'istikhara ou que tu la lises dans un livre.

Et tu dois faire des efforts pour que ton cœur soit présent et que tu fasses preuve de recueillement et de véracité lorsque tu invoques ».

(Majmou' Al Fatawa Al Lajna Daima vol 8 p 161)

VI. Quelques leçons à tirer du hadith sur la prière de l'istikhara

Il se trouve dans le hadith sur la prière de consultation / Salat Al Istikhara de nombreuses leçons.

Dans le soucis de rester concis, nous n'allons en citer que cinq :

- Leçon n°1 : La foi en la science d'Allah

Dans le hadith sur l'istikhara, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté de dire : - Ô Allah ! Je Te demande de me faciliter ce qui est bon par Ta science -, ceci nous montre que la science fait partie des attributs d'Allah.

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit à propos de l'invocation de l'istikhara : « Il y a dans cette invocation la foi dans l'existence d'Allah, la foi dans les parfaits attributs d'Allah : la science parfaite, la puissance parfaite et la volonté parfaite... ».

(Zad Al Ma'ad vol 2 p 444)

A. Comme la Sounna, le Coran et le consensus des musulmans et également des autres religions ainsi que la raison montrent que la science fait partie des attributs d'Allah

Le Coran :

Allah a dit dans la **sourate Talaq n°65 verset 12** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Allah qui a créé sept ciels et autant de terres, le commandement descend entre eux. Ceci afin que vous sachiez qu'Allah est certes puissant sur toute chose et qu'Allah a englobé toute chose de Sa science ».

قال الله تعالى : اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ وَمِنَ الْأَرْضِ مِثْلَهُنَّ يَتَنَزَّلُ الْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ لِتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا
(سورة الطلاق ١٢)

Le consensus

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Les gens de toutes les religions sont en consensus sur le fait qu'Allah est vivant, doté de science et de puissance ».

(Al Safadiya p 89)

La raison :

Comme le Coran, la Sounna et le consensus, la raison montre sans aucune ambiguïté possible

qu'Allah est doté de science.

En effet, tout le monde est d'accord pour dire qu'Allah est le Créateur de l'ensemble des créatures or il n'est pas possible pour le Créateur de créer les créatures sans qu'il ne soit doté de science les concernant.

Cheikh 'Otheimine a dit : « Allah a dit : - Ne connaît-il pas ce qu'Il a créé alors qu'Il est le Compatisant le Parfaitement Connaisseur ?! - (*)

Ainsi, le Créateur doit forcément être connaisseur de Ses créatures et de comment les créer ». (Charh Al 'Aqida Safariniya p 192)

(*) Il s'agit de la traduction rapprochée du sens du verset 14 de la sourate Al Moulk n°67.

B. Les différents noms d'Allah relatifs à Sa science

Dans le Coran, Allah a mentionné quatre de Ses noms qui indiquent le fait qu'Il possède l'attribut de la science.

Ces quatre noms, qui à eux trois ont été mentionnés deux cent dix neuf fois dans le Coran, sont :

Al 'Alim / العالم / Le Savant

Al 'Aliim / العليم / Le Très Savant

Al 'Allam / العلام / Le Parfaitement Savant

Al Khabir / الخبير / Le Parfaitement Connaisseur

(Al Nahj Al Asna Fil Asma Al Housna vol 1 p 213 et 268, Al Qawaid Al Mouthla de Cheikh 'Otheimine p 19)

Ces quatre noms d'Allah ont des sens qui sont proches.

La différence entre les trois premiers est simplement une subtilité dans l'ampleur de la science tandis que le quatrième nom, Al Khabir, désigne Celui dont la science est tellement large qu'Il connaît même les choses cachées et minimes.

(Fiqh Al Asma Al Housna de Cheikh 'Abder Razaq Al Badr p 138)

C. La perfection de la science d'Allah

Comme tous ses attributs, la science d'Allah est une science parfaite.

Elle n'a pas été précédée par de l'ignorance et n'est pas altérée par l'oubli.

(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh 'Otheimine vol 4 p 254)

Allah a dit dans la **sourate Maryam n°19 verset 64** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et ton Seigneur n'oublie pas ».

قال الله تعالى : وَمَا كَانَ رَبُّكَ نَسِيًّا
(سورة مريم ٦٤)

La science d'Allah comprend tout ce qui s'est déroulé dans le passé, tout ce qui déroule au moment présent et tout ce qui se déroulera dans le futur.

Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 verset 59** (traduction rapprochée du sens du verset) : « C'est Lui qui détient les clefs de l'invisible. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il

[LES RÈGLES DE LA PRIÈRE DE CONSULTATION / SALAT AL ISTIKHARA]

connaît ce qui est sur la terre ferme et ce qui est dans la mer.

Pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit inscrit dans un livre explicite (*) ».

(*) C'est à dire La Tablette Préservée / Al Lawh Al Mahfouth dans Allah a ordonné que soit écrit toute chose qui allait se passer jusqu'au jour de la résurrection.

قال الله تعالى : وَعِنْدَهُ مَفَاتِحُ الْغَيْبِ لَا يُعَلِّمُهَا إِلَّا هُوَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ وَمَا تَسْقُطُ مِنَ وَرَقَةٍ إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٌ فِي ظِلْمَاتِ الْأَرْضِ وَلَا رَطْبٌ وَلَا يَابِسٌ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُبِينٍ
(سورة الأنعام ٥٩)

La science d'Allah atteint un tel niveau de perfection qu'Allah connaît comment se seraient passées des choses qui n'ont pas eu lieu et n'auront pas lieu si elles avaient lieu.

Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 versets 27 et 28** (traduction rapprochée du sens des versets): « Si tu les voyais quand ils seront placés devant le feu. Ils diront alors: Hélas si nous pouvions revenir nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants.

Mais non! Voilà que leur apparaîtra ce qu'auparavant ils cachaient et **s'ils revenaient à la vie ils reviendraient certainement à ce qui leur avait été interdit (*)** et ils sont vraiment des menteurs ».

(*) Certes les gens du feu ne vont jamais revenir à la vie et malgré cela Allah a informé qui si cela avait été le cas ils auraient de nouveau mécré en leur Seigneur.

قال الله تعالى : ولو ترى إذ وقفوا على النار فقالوا يا ليتنا نرد ولا نكذب بآيات ربنا ونكون من المؤمنين / بل بدا لهم ما كانوا يخفون من قبل ولو ردوا لعادوا لما نهوا عنه وإنهم لكاذبون
(سورة الأنعام ٢٨/٢٧)

L'imam Ibn Kathir (mort en du calendrier hégirien) a dit : « Allah sait ce qui a eu lieu dans le passé, ce qui aura lieu dans le futur et Il connaît comment se seraient passées les choses qui n'ont pas eu lieu si elles avaient eu lieu. Les imams de la Sounna et du Groupe sont en consensus sur cela ».

(Tefsir Ibn Kathir p 1429)

Remarque : Allah est doté de science et l'être humain est doté de science

Les textes montrent donc qu'Allah est doté de science et le Coran montre également que l'être humain est doté de science.

Par exemple, Allah a dit dans la **sourate Dhariyat n°51 verset 28** (traduction rapprochée du sens du verset) en mentionnant l'histoire des anges avec Ibrahim: « Et ils lui ont annoncé la naissance d'un garçon très savant ».

قال الله تعالى : وَبَشَّرُوهُ بِغُلَامٍ عَلِيمٍ
(سورة الذاريات ٢٨)

Dans le Coran, Allah nous a également informé que rien ne lui ressemble.

Allah a dit dans la **sourate Choura n°42 verset 11** (traduction rapprochée du sens du verset):
« Il n'y a rien qui lui ressemble et c'est lui l'Audient, le Clairvoyant ».

قال الله تعالى : لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ
(سورة الشورى (11))

Ainsi, comment jumeler entre le fait qu'Allah et l'être humain sont tous deux dotés de science et le fait que rien ni personne ne ressemble à Allah ?

La réponse à cela est que la science d'Allah est une science parfaite qui convient à Sa grandeur et à Sa majesté tandis que la science de l'être humain est une science imparfaite qui convient à la faiblesse de l'être humain.

D'après Oubay Ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Lorsque Moussa a rencontré Al Khadir (que la prière d'Allah et Son salut soient sur eux) (*), un oiseau est venu et a plongé son bec dans l'eau.

Alors Al Khadir a dit à Moussa : Sais-tu ce que dit cet oiseau ?

Moussa a dit : Que dit-il ?

Al Khadir a dit : Il dit : Ta science et la science de Moussa par rapport à la science d'Allah n'est que comme la quantité d'eau que mon bec a pris par rapport à toute la mer ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°3452 qui l'a authentifié selon les conditions de Boukhari et Mouslim et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2467)

(*) L'histoire de Moussa avec Al Khadir (que la prière d'Allah et Son salut soient sur eux) a été mentionnée par Allah dans la sourate Al Kahf n°18 à partir du verset 60

عن أبي بن كعب رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : لما لقي موسى الخضر صلى الله عليهما وسلم جاء طير فألقى منقاره في الماء فقال الخضر لموسى : تدري ما يقول هذا الطير ؟ قال : و ما يقول ؟

قال : يقول : ما علمك و علم موسى في علم الله إلا كما أخذ منقاري من الماء رواه الحاكم في المستدرک رقم ٣٤٥٢ و صححه على شرط البخاري و مسلم ووافقہ الذهبي (و صححه أيضاً الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ٢٤٦٧)

Ceci est une règle générale que l'on applique sur tous les attributs d'Allah (la parole, le visage, les deux mains, la colère, la miséricorde...).

Le fait d'affirmer les attributs d'Allah ne signifie en aucune manière le fait de faire ressembler Allah à Ses créatures car les attributs d'Allah sont des attributs de perfection qui conviennent à Sa grandeur et Sa majesté tandis que les attributs de Ses créatures sont imparfaits et conviennent à leur pauvreté et leur faiblesse.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « La première règle de base est que ce qui est dit sur certains attributs d'Allah doit également être dit sur Ses autres attributs ».

(Al Risala Al Tadmouriya dans Majmou' Al Fatawa 3/17)

قال شيخ الإسلام ابن تيمية : فالأصل الأول أن يقال : القول في بعض الصفات كالقول في بعض (الرسالة التدمرية في مجموع الفتاوى ١٧/٣)

Il y a des gens qui refusent d'attribuer à Allah les attributs qu'Il s'est attribué à Lui-même dans le Coran ou que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lui a attribué dans la Sounna (la parole, le visage, les deux mains, la colère, la miséricorde...) en argumentant que ces attributs sont des attributs des créatures et que les attribuer à Allah reviendrait à faire ressembler Allah à sa créature ce qui n'est pas permis.

Cette argumentation est totalement fausse car, en réalité, les gens qui l'utilisent se contredisent forcément.

En effet, chaque personne qui croit en Allah doit forcément lui attribuer au moins un attribut qui est l'existence.

Or l'être humain également existe également et personne ne dit que l'existence d'Allah est comme celle des créatures.

Tout le monde dit que l'existence d'Allah n'est pas comme l'existence de Ses créatures. L'existence d'Allah est parfaite (Allah ne dort pas, ne meurt pas...) tandis que l'existence des cr »atures est imparfaite (les créatures dorment, tombent malades, meurent...).

L'imam Abou 'Omar Al Talamanki (mort en 429 du calendrier hégirien) a dit : « Nous demandons donc à ces gens : Dites-vous qu'Allah existe ?

S'ils disent : 'Oui' alors nous leur disons : Selon ce que vous prétendez Allah ressemblerait donc aux choses existantes ().*

S'ils disent : 'Il existe mais cela n'entraîne pas le fait qu'il y ait une ressemblance entre Lui et les choses existantes'.

Alors nous disons que de la même manière, Allah est vivant, savant, puissant, doté de volonté, doté de l'ouïe, doté de la vue et doté de la parole et cela n'entraîne pas le fait qu'Il ressemble à ceux qui sont également dotés de ces attributs ».

(Al 'Oulou Lil 'Ali Al Ghafar de l'imam Dhahabi p 246)

() C'est à dire les créatures.*

قال الإمام أبو عمر الطلمنكي : فنسألهم : أتقولون إن الله موجود ؟
فإن قالوا : نعم قيل لهم : يلزمكم على دعواكم أن يكون مشبهاً للموجودين
وإن قالوا : موجود ولا يوجب وجود الاشتباه بينه وبين الموجودات
قلنا : فكذلك هو حي عالم قادر مرید سمیع بصير متكلم ولا يلزم من ذلك اشتباهه بمن اتصف
بهذه الصفات
(العلو للعلی الغفار للإمام الذهبي ص ٢٤٦)

D. La mise en garde contre le fait de ne pas croire qu'Allah est connaisseur de toute chose

Allah a dit dans la **sourate Foussilat n°41 verset 22** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et sachez qu'Allah sait ce qui est en vous ainsi prenez garde à Lui Vous ne pouvez vous cacher au point que ni votre ouïe, ni vos yeux et ni vos peaux ne puissent témoigner contre vous. **Mais vous pensiez qu'Allah n'avait pas connaissance de beaucoup de choses que vous faisiez.**

Et c'est cette pensée que vous avez eue de votre Seigneur, qui vous a ruinés, de sorte que vous êtes devenus du nombre des perdants.

S'ils endurent, le Feu sera leur lieu de séjour; et s'ils cherchent à s'excuser, ils ne seront pas excusés ».

قال الله تعالى : وَمَا كُنْتُمْ تَسْتَتِرُونَ أَنْ يَشْهَدَ عَلَيْكُمْ سَمْعُكُمْ وَلَا أَبْصَارُكُمْ وَلَا جُلُودُكُمْ وَلَكِنْ طَنْتُمْ أَنْ اللَّهَ لَا يَعْلَمُ كَثِيرًا مِمَّا تَعْمَلُونَ / وَذَلِكُمْ طَنْتُمْ الَّذِي طَنْتُمْ بِرَبِّكُمْ أَرْدَاكُمْ فَأَصْبَحْتُمْ مِنَ الْخَاسِرِينَ / فَإِنْ يَصِيرُوا قَالَتَارُ مَثْوَى لَهُمْ وَإِنْ يَسْتَعْتِبُوا فَمَا هُمْ مِنَ الْمُعْتَبِينَ
(سورة فصلت ٢٢ إلى ٢٤)

E. Les effets que va avoir la foi en la science d'Allah sur les adorations de la personne

Enfin, pour conclure ce premier point, il est impératif de comprendre qu'il y a deux aspects dans la foi dans les noms et attributs d'Allah :

- l'aspect théorique qui consiste à croire dans les noms d'Allah, dans Ses attributs et dans ce qui est induit par Ses attributs.

- l'aspect pratique qui désigne les effets que va avoir la foi dans les noms et attributs d'Allah sur les adorations que la personne va vouer à Allah.

(Voir Miftah Dar Sa'ada de l'imam Ibn Qayim vol 2 p 510)

La croyance du serviteur en la parfaite science d'Allah est la plus grande des causes qui le poussent à multiplier les bonnes actions et à délaisser les mauvaises actions.

En effet, si le serviteur croit et a la certitude qu'Allah sait ce qu'il fait alors cela va l'encourager à davantage oeuvrer dans le bien et à prendre garde à Lui désobéir.

(Voir Fiqh Al Asma Al Housna de Cheikh 'Abder Razaq Al Badr p 135)

Allah a dit dans la **sourate Al Baqara n°2 verset 235** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et sachez qu'Allah sait ce qui est en vous ainsi prenez garde à Lui ».

قال الله تعالى : واعلموا أن الله يعلم ما في أنفسكم فاحذروه
(سورة البقرة ٢٣٥)

Allah a dit dans la **sourate Al Baqara n°2 verset 77** en menaçant les hypocrites qui montrent la foi en apparence mais cachent la mécréance (traduction rapprochée du sens du verset) : « Ne savent-ils pas qu'Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils montrent en apparence ?! ».

قال الله تعالى : أُولَآ يَعْلَمُونَ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ
(سورة البقرة ٧٧)

Allah a dit dans la **sourate Al Tawba n°9 verset 78** en menaçant les gens qui n'ont pas respecté leur engagement de dépenser et de faire l'aumône s'Il leur accordait de la subsistance (traduction rapprochée du sens du verset) : « Ne savent-ils pas qu'Allah sait ce qu'ils disent en secret et en public et qu'Allah est Parfaitement Savant des choses invisibles ».

قال الله تعالى : أَلَمْ يَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ سِرَّهُمْ وَنَجْوَاهُمْ وَأَنَّ اللَّهَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ
(سورة التوبة ٧٨)

Le Cheikh Muhamed Al Amine Chanqiti a dit : « Les versets dans lesquels Allah mentionne qu'Il est connaisseur de toute chose sont, par consensus des savants, la plus grande des exhortations et la plus grand des avertissement contre la désobéissance qui soit descendu du ciel vers le Terre.

Les savants ont pris en exemple pour illustrer cela : Imaginons qu'un roi tue les gens qui ne respectent pas les règles qu'il aurait fixé et qu'il sache absolument tout ce qui se passe dans son royaume alors les gens respecteraient à la lettre les règles qu'il a fixé.

Or ici, nous parlons du Créateur des cieus et de la Terre, du Roi Contraignant qui nous

[LES RÈGLES DE LA PRIÈRE DE CONSULTATION / SALAT AL ISTIKHARA]

informe dans de très nombreux versets qu'Il sait et connaît toute chose au point où tu ne tournes pas une page du Coran sans que tu n'y trouves cette exhortation.

Ainsi, il faut que nous prenions tous en compte de cet immense avertissement et cette énorme exhortation et que nous ne l'oublions pas afin que nous ne fassions pas tomber nos propres personnes dans la perdition ».

(Voir *Al Adhb Al Namir Min Majalis Ach Chanqiti Fi Tefsir* vol 1 p 333)

- Leçon n°2 : La foi dans la puissance d'Allah

Dans le hadith sur l'istikhara, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté de dire : - Je Te demande de m'accorder la capacité par Ta puissance -, ceci nous montre que la puissance fait également partie des attributs d'Allah.

A. Comme la Sounna, le Coran et le consensus des musulmans et également des autres religions ainsi que la raison montrent que la puissance fait partie des attributs d'Allah

Le Coran :

Allah a dit dans la **sourate Al Hadid n°57 versets 1 et 2** (traduction rapprochée du sens des versets) : « Tout ce qui est dans les cieux et la Terre glorifie Allah. Et c'est Lui le Puissant, le Sage.

À Lui appartient la souveraineté des cieux et de la terre. Il fait vivre et il fait mourir, et Il est puissant sur tout chose. ».

قال الله تعالى : سَبَّحَ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَهُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ
وَالْأَرْضِ يُحْيِي وَيُمِيتُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ
(سورة الحديد ١ و ٢)

Le consensus

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Les musulmans et les gens des toutes les religions sont en consensus sur le fait qu'Allah est puissant sur toute chose ».

(Majmou' Al Fatawa 8/7)

La raison :

Comme le Coran, la Sounna et le consensus, la raison montre sans aucune ambiguïté possible qu'Allah est doté de puissance.

En effet, tout le monde est d'accord pour dire qu'Allah est le Créateur de l'ensemble des créatures or il n'est pas possible pour le Créateur de créer les créatures sans qu'il ne soit doté de puissance et de capacité.

Allah a dit dans la **sourate Talaq n°65 verset 12** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Allah qui a créé sept cieux et autant de terres, le commandement descend entre eux. Ceci afin que vous sachiez qu'Allah est certes puissant sur toute chose et qu'Allah a englobé toute chose de Sa science ».

قال الله تعالى : اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ وَمِنَ الْأَرْضِ مِثْلَهُنَّ يَتَنَزَّلُ الْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ لِتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا
(سورة الطلاق ١٢)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Dans ce verset, Allah a mentionné la science et la puissance après avoir mentionné la création car la création n'est possible qu'avec la science et la puissance ».

(Charh Al 'Aqida Al Wasitiya vol 1 p 200)

B. Les différents noms d'Allah relatifs à Sa puissance

Dans le Coran, Allah a mentionné trois de Ses noms qui indiquent le fait qu'Il possède l'attribut de la puissance.

Ces trois noms, qui à eux trois ont été mentionnés soixante et une fois dans le Coran, sont :

Al Qadir / القادر / Le Puissant

Al Qadir / القدير / Le Très Puissant

Al Mouqtadir / المقتدر / Le Tout Puissant

(Al Nahj Al Asna Fil Asma Al Housna p 535)

Ces trois noms d'Allah ont des sens qui sont proches et la différence entre eux est simplement une subtilité dans l'ampleur de la puissance.

(Al Nihaya Fi Gharib Al Hadith de l'imam Ibn Al Athir vol 4 p 22)

Allah est donc puissant sur toute chose, capable de tout faire, rien ne lui est impossible.

(Charh Al Kafiya Chafiya de Cheikh 'Otheimine vol 3 p 73)

C. Quels sont les effets que va avoir la foi du musulman en la puissance d'Allah sur ses adorations ?

1. La foi dans le fait qu'Allah est puissant sur toute chose doit pousser le musulman à faire des efforts dans l'adoration et à multiplier les bonnes actions.

Allah a dit dans la **sourate Al Qamar n°54 versets 54 et 55** (traduction rapprochée du sens des versets) : « Les pieux seront dans des Jardins au milieu de ruisseaux dans un séjour de vérité auprès d'un Roi Tout Puissant ».

قال الله تعالى : إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي جَنَّاتٍ وَنَهْرٍ / فِي مَفْعَدٍ صِدْقٍ عِنْدَ مَلِكٍ مُّقْتَدِرٍ
(سورة القمر ٥٤ و ٥٥)

À cet endroit, Allah a mentionné Son nom Al Mouqtadir / Le Tout Puissant afin de mettre en évidence que tout ce que les gens du paradis voudront et souhaiteront, Allah pourra leur donner avec facilité et sans aucune difficulté.

(Voir Tefsir Al Moufassal de Cheikh Al Fawzan vol 1 p 279)

2. La foi dans le fait qu'Allah est puissant sur toute chose doit pousser le musulman à délaisser les péchés car Allah peut donc le punir sévèrement et lui faire subir un dur châtement.

Allah a dit dans la sourate Al An'am n°6 verset 65 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Dis : Il est celui qui est capable de vous envoyer un châtement venant d'en haut, de dessous

vos pieds ou de vous confondre dans le sectarisme et de vous faire combattre les uns contre les autres. Regarde comment Nous exposons les signes afin qu'ils comprennent ! ».

قال الله تعالى : قُلْ هُوَ الْقَادِرُ عَلَيَّ أَنْ يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا مِّنْ فَوْقِكُمْ أَوْ مِنْ تَحْتِ أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْبَسَكُمْ شِيْعًا وَيَذِيقَ بَعْضَكُمْ بَأْسَ بَعْضٍ أَنْظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ الْآيَاتِ لَعَلَّهُمْ يَفْقَهُونَ
(سورة الأنعام ٦٥)

3. La foi dans le fait qu'Allah est puissant sur toute chose doit pousser le musulman à multiplier les invocations et à être ambitieux lorsqu'il invoque car Allah peut lui donner absolument tout ce qu'il Lui demande.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Lorsque l'un de vous invoque, qu'il ne dise pas : - Ô Allah ! Pardonne moi si Tu le veux ! - mais qu'il soit ferme dans sa demande (1) et qu'il ait une grande espérance car certes il n'y a rien qui soit trop important pour qu'Allah ne puisse le donner (2) ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2679)

(1) C'est à dire qu'il ne faut pas dire dans son invocation – si Tu le veux -.

Certains savants ont expliqué cela par le fait que cette parole n'a aucun sens car dans tous les cas Allah fait ce qu'Il veut.

D'autres savants ont dit que cela ne convient pas car cette parole montre que la personne qui invoque ne donne pas d'importance à la chose qu'elle demande.

(Voir Charh Sahih Mouslim de Cheikh Al Etiopi vol 42 p 45)

(2) C'est à dire qu'Allah est puissant sur toute chose, qu'Il est capable de tout et ainsi celui qui invoque doit demander ce qu'il souhaite que ce soit peu ou beaucoup car rien n'est trop grand pour Allah.

(Voir Al Qawl Al Moufid Charh Kitab Tawhid de Cheikh 'Otheimine vol 3 p 90)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِذَا دَعَا أَحَدُكُمْ فَلَا يَقُلْ : اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي إِنْ شِئْتَ وَلَكِنْ لِيَعِزِّمِ الْمَسْأَلَةَ وَلِيَعِظِمِ الرَّغْبَةَ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَتَعَاطَمُهُ شَيْءٌ أُعْطَاهُ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٣٦٧٩)

Remarque : *Quelle est la sagesse dans le fait de rassembler entre la science d'Allah et Sa puissance ?*

Dans le hadith de l'invocation de l'istikhara comme dans de nombreux autres textes du Coran et de la Sounna, il est mentionné à la fois la science d'Allah et la puissance d'Allah.

Allah a dit dans la **sourate Al Nahl n°16 verset 70** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et Allah vous a créé puis Il vous fera mourir.

Parmi vous certains seront reconduits jusqu'à l'âge le plus vil (*), de sorte qu'après avoir su, il arrive à ne plus rien savoir. Allah est certes Le Très Savant, Le Très Puissant ».

(*) C'est à dire l'âge de la décrépitude lorsque la personne perd la mémoire et devient dépendante.

قال الله تعالى : وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ ثُمَّ يَتَوَفَّاكُمْ وَمِنْكُمْ مَنْ يُرَدُّ إِلَىٰ أَرْذَلِ الْعُمُرِ لِكَيْ لَا يَعْلَمَ بَعْدَ عِلْمٍ

شَيْئاً إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ قَدِيرٌ
(سورة النحل ٧٠)

D'après 'Ammar Ibn Yassir (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ô Allah ! Je te demande par Ta connaissance de l'invisible et par Ta puissance sur les créatures. Fais moi vivre tant que la vie est un bien pour moi et fais moi mourir si la mort est meilleure pour moi ». (*)

(Rapporté par Al Hakim et authentifié par Cheikh Albani dans Tahqiq Charh Al 'Aqida Tahawiya p 143)

(*) En phonétique: Allahoumma Bi 'Ilmikal Ghayb Wa Bi Qoudratika 'Alal Khalq Ahyini Ma Kanatil Hayatou Kheyran Li Wa Tawaffani Idha Kanatil Wafatou Kheyran Li

En arabe: اللَّهُمَّ بَعْلَمِكَ الْغَيْبِ وَبِقُدْرَتِكَ عَلَى الْخَلْقِ أَحْيِنِي مَا كَانَتِ الْحَيَاةُ خَيْرًا لِي وَتَوَفَّيْ إِذَا كَانَتِ الْوَفَاةُ خَيْرًا لِي

عن عمار بن ياسر رضي الله عنهما قال النبي صلى الله عليه وسلم : اللَّهُمَّ بَعْلَمِكَ الْغَيْبِ وَبِقُدْرَتِكَ عَلَى الْخَلْقِ أَحْيِنِي مَا كَانَتِ الْحَيَاةُ خَيْرًا لِي وَتَوَفَّيْ إِذَا كَانَتِ الْوَفَاةُ خَيْرًا لِي
(رواه الحاكم و صححه الشيخ الألباني في تحقيق شرح العقيدة الطحاوية ص ١٤٣)

Quelle est la sagesse recherchée par cela ?

La sagesse derrière le fait que ces deux attributs soient rassemblés est que c'est en réunissant ces deux caractéristiques que celui chez qui ils sont rassemblés pour agir de manière parfaite.

Cheikh 'Otheimine a dit : « La personne peut être dotée de puissance et ne pas être incapable d'agir mais elle peut être ignorante et ainsi ne peut pas accomplir la chose voulue. Elle peut également être savante et avoir la connaissance mais ne pas avoir la capacité d'agir.

Tandis qu'Allah est certes savant et puissant, rien ne peut l'empêcher de faire ce qu'Il veut ». (Charh Sahih Al Boukhari vol 10 p 290)

- Leçon n°3 : Le fait de délaissier l'association à Allah qui était pratiquée dans la Jahiliya pour s'en remettre à Allah seul

Dans la Jahiliya, la période de grande ignorance qui a précédé l'Islam, lorsqu'ils avaient un projet, les arabes utilisaient les flèches de divination et les augures avec les oiseaux.

L'utilisation des flèches de divination (Al Istiqsam Bil Azlam) désigne le fait que lorsque l'un d'eux avait un projet, il prenait trois flèches.

Il écrivait sur l'une d'elle : - Fais -, il écrivait sur la seconde : - Ne fais pas - et il n'écrivait rien sur la troisième.

Alors il tirait au sort.

S'il tirait la flèche - Fais - alors il mettait en oeuvre son projet.

S'il tirait la flèche - Ne fais pas - alors il délaissait son projet.

Et enfin, s'il tirait la flèche sur laquelle rien n'était inscrit, il recommençait et tirait une nouvelle fois au sort.

(Tefsir Sourate Al Maida de Cheikh 'Otheimine p 42)

Tandis que les augures avec les oiseaux (At Tira) désigne le fait que lorsque l'un d'eux avait un projet, s'il voyait un oiseau qui volait vers la droite alors cela signifiait qu'il devait mettre en œuvre son projet tandis que s'il volait vers la gauche, cela signifiait qu'il devait le délaissier. (Al Qawl Al Moufid Charh Kitab tawhid de Cheikh 'Otheimine vol 1 p 98)

Ces deux pratiques sont interdites et font partie de l'association à Allah.

Allah a dit dans la **sourate Al Maida n°5 verset 3** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Vous sont interdits la bête morte, le sang, la viande du porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte, la bête qu'on a immolée sur les pierres dressées (1) ainsi que de **procéder au tirage au sort au moyen des flèches**. Ceci est de la perversité (2) ».

(1) C'est à dire les idoles qu'ils adoraient en dehors d'Allah.

(2) C'est à dire de la désobéissance à Allah.

قال الله تعالى : حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةُ وَالْدَّمُ وَلَحْمُ الْخِنْزِيرِ وَمَا أَهَلَ لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ وَالْمُنْخَنِقَةُ وَالْمَوْقُوذَةُ وَالْمُتَرَدِّيَةُ وَالنَّطِيحَةُ وَمَا أَكَلَ السَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى النُّصُبِ وَأَنْ تَسْتَقْسِمُوا بِالْأَزْلَامِ ذَلِكُمْ فِسْقٌ
(سورة المائدة ٣)

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « La - Tira - est de l'association à Allah ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°3960)

عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : الطيرة شرك
(رواه أحمد و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٣٩٦٠)

Ainsi, l'Islam, par la prière et l'invocation de l'istikhara, est venu abroger ces pratiques anté-islamiques et remplacer ces actes d'association et de désobéissance à Allah par le fait de s'en remettre à Allah seul dans la réussite de nos projets.

Dans l'invocation de l'istikhara, la personne dit : - Ô Allah ! Si tu sais que cette chose (et la personne cite la chose dont il s'agit) est un bien pour moi dans ma religion, dans ma vie d'ici-bas et dans l'au-delà alors décrète-la moi, facilite-la moi puis accorde moi une bénédiction dans cette chose.

Et si tu sais que cette chose (et la personne cite la chose dont il s'agit) est un mal pour moi dans ma religion, dans ma vie d'ici-bas et dans l'au-delà alors écarte-la de moi,écarte-moi d'elle et décrète moi le bien où qu'il soit puis rends moi satisfait de lui -.

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit à propos de l'invocation de l'istikhara : « Par cette invocation, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient du lui) a remplacé pour sa communauté ce que faisait les gens de la Jahiliya en utilisant les oiseaux et le tirage au sort des flèches de divination.

Il leur a donné en remplacement cette invocation dans laquelle il y a l'unicité d'Allah, la reconnaissance de notre faiblesse devant Lui, le fait de L'adorer et de s'en remettre à Lui, le fait de demander à Celui dans la Main de qui se trouve tout le bien, Celui qui est le seul à

pouvoir accorder des bienfaits et protéger des méfaits... ».

(Zad Al Ma'ad vol 2 p 444)

- Leçon n°4 : Le fait de mentionner les noms et attributs d'Allah afin de se rapprocher de Lui durant l'invocation

Dans le hadith sur l'istikhara, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté de dire : - Ô Allah ! Je Te demande de me faciliter ce qui est bon par Ta science, je Te demande de m'accorder la capacité par Ta puissance -

Le fait que la personne qui invoque mentionne les noms d'Allah et Ses attributs fait partie du comportement à appliquer dans l'invocation.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 33/336)

Certains savants ont même mentionné que ce comportement est le plus aimé par Allah des comportements que l'on doit appliquer lors de l'invocation et qu'il fait partie des causes d'exaucement de l'invocation.

(Voir Charh Fath Al Majid de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 3 p 255, Fath Al Bayan Fi Maqasid Al Quran vol 5 p 85)

A. Le fait de mentionner les noms d'Allah afin de se rapprocher de Lui durant l'invocation

Allah a dit dans la **sourate Al A'raf n°7 verset 180** (traduction rapprochée du sens du verset) : « C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms ».

قل الله تعالى : والله الأسماء الحسنی فادعوه بها
(سورة الأعراف ١٨٠)

Il y a deux manières d'invoquer Allah par Ses noms :

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 335)

1. Le fait de demander à Allah par Ses noms de manière générale sans pour autant les citer

D'après 'Abdallah Ibn Mass'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Il n'y a absolument personne qui est touché par un souci ou une peine et dit:

- Ô Allah je suis ton serviteur, le fils de Ton serviteur, le fils de Ta servante, mon front est dans Ta main, Ton jugement me concernant est passé, ce que Tu as décrété pour moi est justice.

Je te demande par chacun de Tes Noms, ceux par lesquels Tu t'es nommé, ou que Tu as enseigné à une de Tes créatures, ou que Tu as descendu dans ton Livre ou que Tu as gardé dans la science de l'invisible auprès de Toi que tu fasses du Coran le printemps de mon coeur, la lumière de ma poitrine, la disparition de ma peine et la fin de mon souci - (*) sans que Allah fasse partir son souci et sa peine et ne les change par une solution à son problème ».

Quelqu'un a dit: Ô Messenger d'Allah! Ne devons-nous pas apprendre ceci?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Certes si ! Il convient que celui qui l'a entendu l'apprenne ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°199)

(*) En phonétique : Allahoumma Inni 'Abdouka Wabnou 'Abdika Wabnou Amatika Nasiyati Biyadik Madin Fiya Houkmouka 'Adloun Fiya Qadaouka As'alouka Bi Koulli Ismin Houwa Lak Sammayta Bihi Nafsak Aw 'Allamtahou Ahadan Min Khalqika Aw Anzaltahou Fi Kitabika Awista'tharta Bihi Fi 'Ilmil Ghaybi 'Indaka An Taj'ala Al Qour'ana Rabi'a Qalbi Wa Noura Sadri Wa Jala'a Houzni Wa Dhahaba Hammi

En arabe : اللَّهُمَّ إِنِّي عَبْدُكَ وَابْنُ عَبْدِكَ وَابْنُ أُمَّتِكَ نَاصِيَتِي بِيَدِكَ مَاضٍ فِي حُكْمِكَ عَدْلٌ فِي قَضَائِكَ أَسْأَلُكَ بِكُلِّ اسْمٍ هُوَ لَكَ سَمَّيْتَ بِهِ نَفْسَكَ أَوْ عَلَّمْتَهُ أَحَدًا مِنْ خَلْقِكَ أَوْ أَنْزَلْتَهُ فِي كِتَابِكَ أَوْ اسْتَأْثَرْتَ بِهِ فِي عِلْمِ الْغَيْبِ عِنْدَكَ أَنْ تَجْعَلَ الْقُرْآنَ رَبِيعَ قَلْبِي وَ نُورَ صَدْرِي وَ جَلَاءَ حُزْنِي وَ دَهَابَ هَمِّي

عن عبدالله بن مسعود رضي الله قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مَا أَصَابَ أَحَدًا قَطُّ هَمٌّ وَ لَا حُزْنٌ فَقَالَ : اللَّهُمَّ إِنِّي عَبْدُكَ وَابْنُ عَبْدِكَ وَابْنُ أُمَّتِكَ نَاصِيَتِي بِيَدِكَ مَاضٍ فِي حُكْمِكَ عَدْلٌ فِي قَضَائِكَ أَسْأَلُكَ بِكُلِّ اسْمٍ هُوَ لَكَ سَمَّيْتَ بِهِ نَفْسَكَ أَوْ عَلَّمْتَهُ أَحَدًا مِنْ خَلْقِكَ أَوْ أَنْزَلْتَهُ فِي كِتَابِكَ أَوْ اسْتَأْثَرْتَ بِهِ فِي عِلْمِ الْغَيْبِ عِنْدَكَ أَنْ تَجْعَلَ الْقُرْآنَ رَبِيعَ قَلْبِي وَ نُورَ صَدْرِي وَ جَلَاءَ حُزْنِي وَ دَهَابَ هَمِّي إِلَّا أَذْهَبَ اللَّهُ هَمَّهُ وَ حُزْنَتهَ وَ أَبَدَلَهُ مَكَانَهُ فَرَجًا

فقيل : يا رسول الله ! ألا نتعلمها ؟
فقال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : بلى ينبغي لمن سمعها أن يتعلمها
(رواه أحمد و صححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ١٩٩)

2. Le fait de demander à Allah par Ses noms en citant un ou plusieurs noms

C'est à dire que la personne mentionne dans son invocation un ou plusieurs noms d'Allah qui sont en rapport avec la chose qu'elle demande.

(Taysir Al Karim Ar Rahman de Cheikh Sa'di p 310)

Allah a dit dans la **sourate Ali 'Imran n°3 verset 8** lorsqu'Il mentionne l'invocation des croyants (traduction rapprochée du sens du verset) : « Seigneur! Ne fais pas dévier nos coeurs après que Tu nous aies guidés et fais nous don d'une miséricorde venant de Toi. Tu es certes le Grand Donateur! ».

قال الله تعالى : رَبَّنَا لَا تُرْغُ قُلُوبَنَا بَعْدَ إِذْ هَدَيْتَنَا وَهَبْ لَنَا مِنْ لَدُنْكَ رَحْمَةً إِنَّكَ أَنْتَ الْوَهَّابُ
(سورة آل عمران ٨)

D'après Zadhan, d'après son père, d'après un homme parmi les ansars (qu'Allah l'agrée) (1) : J'ai entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire alors qu'il était dans la prière : « Seigneur ! Pardonne moi et repens toi sur moi (2), Tu es certes Celui qui accepte le repentir, Le Pardonneur »

Il a répété cela cent fois.

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°23150 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad)

(1) Ce sont les compagnons du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui étaient originaires de Médine.

(2) C'est à dire : 'Passe sur mes péchés et ne m'en tiens pas rigueur'.

(3) En phonétique : Rabbi Ghfir Li Wa Toub 'Alaya Innaka Anta Tawwaboul Ghafour

En arabe : رَبِّ اغْفِرْ لِي وَتُبْ عَلَيَّ إِنَّكَ أَنْتَ التَّوَّابُ الْعَفُورُ

عن زاذان عن رجل من الأنصار رضي الله عنه أنه سمع النبي صلى الله عليه وسلم في صلاة وهو يقول : رَبِّ اغْفِرْ لِي وَتُبْ عَلَيَّ إِنَّكَ أَنْتَ التَّوَّابُ الْعَفُورُ مائة مرة
رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ٢٢١٥٠ و صححه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق (المسند)

B. Le fait de mentionner les attributs d'Allah afin de se rapprocher de Lui durant l'invocation

De la même manière que nous l'avons vu pour les noms d'Allah, il y a deux manière d'invoquer Allah par Ses attributs :

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 336)

1. Le fait de demander à Allah par Ses attributs de manière générale sans pour autant les citer

Cheikh 'Otheimine a dit : « C'est à dire que tu dis, par exemple : - Ô Allah ! Je Te demande par Tes beaux noms et tes attributs élevés – puis tu cites la chose que tu veux demander ».

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 336)

2. Le fait de demander à Allah par Ses attributs en citant un ou plusieurs

Allah a dit dans la **sourate Younous n°10 verset 86** lorsqu'Il mentionne l'invocation des croyants du peuple de Moussa (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et par Ta miséricorde, délivre-nous des gens mécréants ».

قال الله تعالى : وَنَجِّنَا بِرَحْمَتِكَ مِنَ الْقَوْمِ الْكٰفِرِينَ
(سورة يونس ٨٦)

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) était soucieux à cause de quelque chose il disait: « Ô Toi le Vivant, ô Toi Celui qui se suffit à lui même! Je demande secours par Ta miséricorde (*) »

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3524 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) En phonétique: Ya Hayyou Ya Qayoum Bi Rahmatika Astaghith

En arabe: يَا حَيُّ يَا قَيُّوْمُ بِرَحْمَتِكَ أَسْتَغِيْثُ

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال : كان النبي صلى الله عليه وسلم إذا كربه أمر قال : يا حيُّ يا قيومُ برحمتك أستغيثُ
(رواه الترمذي في سننه رقم ٣٥٢٤ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن الترمذي)

Remarque : Il est également légiféré de mentionner les actes d'Allah lors de l'invocation.

(Voir Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 15 p 505)

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son

salut soient sur lui) disait : « Ô Allah ! Tu as parfait ma création ainsi parfait de la même manière mon comportement (1) ». (2)

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°3823 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 1 p 115 ainsi que par Cheikh Ahmed Chakir et Cheikh Shouayb Arnaout dans leurs corrections respectives du Mousnad)

(1) En phonétique : Allahoumma Ahsanta Khalqi Fa Ahsin Khoulouqi

En arabe : اللَّهُمَّ أَحْسَنْتَ خَلْقِي فَأَحْسِنْ خُلُقِي

(2) Cheikh 'Otheimine a dit : « Ceci montre que le fait de se rapprocher d'Allah dans l'invocation (tawasoul) par Ses actes est une chose légiférée ».

(Voir Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 15 p 428)

عن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال : كان رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يقول : اللَّهُمَّ أَحْسَنْتَ خَلْقِي فَأَحْسِنْ خُلُقِي

رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ٣٨٢٣ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ١ ص ١١٥ و صححه الشيخ أحمد شاكر في تحقيق المسند و حسنه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق المسند

- Leçon n°5 : Le fait de mentionner sa faiblesse et sa pauvreté dans l'invocation

Dans le hadith sur l'istikhara, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté de dire : - Je Te demande de m'accorder de Ton immense bienfait car certes Tu es capable et je suis incapable, car Tu sais et je ne sais pas -.

Le fait que la personne qui invoque mentionne sa faiblesse et sa pauvreté en s'adressant à son Seigneur, Le Riche, fait partie du comportement à appliquer dans l'invocation.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 337)

Il y a de nombreux textes du Coran et de la Sounna qui mentionnent cela.

Allah a dit dans la **sourate Maryam n°19 verset 4** lorsqu'Il a mentionné l'invocation de son prophète Zakariya (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui Lui demandait de lui accorder un enfant qui soit un prophète après lui (traduction rapprochée du sens du verset) : « Il dit : "Ô mon Seigneur ! Mes os sont affaiblis et ma tête est remplie de cheveux blancs et je n'ai jamais été déçu en t'invoquant ». (*)

(*) Cheikh Sa'di a dit : « C'est à dire que Zakariya (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) s'est rapproché d'Allah dans l'invocation en mentionnant sa faiblesse et son impuissance et ceci fait partie des moyens les plus aimés par Allah car cela montre que la personne reconnaît qu'elle est dépourvue de toute force ou puissance et que son cœur est accroché à la force et à la puissance d'Allah ».

(Taysir Al Karim Ar Rahman p 489)

قال الله تعالى : قال رب إنِّي وهن العظم مني واشتعل الرأس شيباً ولم أكن بدعائك رب شقياً
(سورة مريم ٤)

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)

a dit lors de l'invocation pour la demande de pluie: « Toute la louange est pour Allah le Seigneur des mondes, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, le Roi du jour de la rétribution, Il n'y a aucune divinité méritant d'être adorée en dehors d'Allah, Il fait ce qu'Il veut.

Ô Allah ! Tu es certes Allah, aucune divinité ne mérite adorée en dehors de Toi. **Tu es le Riche et nous sommes les pauvres.** Fais descendre sur nous la pluie salvatrice... ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n° et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن عائشة رضي الله عنها قال النبي صلى الله عليه وسلم في دعاء الإستسقاء : الحمد لله رب العالمين الرحمن الرحيم ملك يوم الدين لا إله إلا الله يفعل ما يريد اللهم أنت الله لا إله إلا أنت الغني ونحن الفقراء أنزل علينا الغيث

(رواه أبو داود في سننه رقم ١١٧٣ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

Il a même été mentionné à plusieurs endroits dans le Coran que parfois, dans leurs invocations, les prophètes (que la prière d'Allah et Son salut soient sur eux) mentionnaient uniquement leurs faiblesses lorsqu'ils s'adressaient à Allah sans prononcer leurs demandes qui étaient sous-entendues.

Allah a dit dans la **sourate Al Anbiya n°21 verset 83** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et Ayoub lorsqu'il implora son Seigneur en disant: Le mal m'a touché mais Tu es le plus miséricordieux des miséricordieux ». (*)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Ayoub (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a décrit sa propre personne et a décrit son Seigneur d'une manière qui sous-entend qu'il lui demande Sa miséricorde en lui retirant son mal. Cette formulation est une information qui sous-entend une demande et cela fait partie du bon comportement dans la demande et l'invocation ».

(Majmou' Al Fatawa 10/246)

قال الله تعالى : **وَأَيُّوبَ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُ أَنِّي مَسَّنِيَ الضُّرُّ وَأَنْتَ أَرْحَمُ الرَّاحِمِينَ**
(سورة الأنبياء ٨٣)

Allah a dit dans la **sourate Al Qasas n°28 verset 24** lorsqu'Il a mentionné l'invocation de son prophète Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lorsqu'il arriva à la cité de Madyan (traduction rapprochée du sens du verset) : « Puis retourna à l'ombre et dit : Seigneur ! J'ai grand besoin du bien que tu feras descendre vers moi ». (*)

(*) Cheikh Sa'di a dit : « Ceci est une demande de la part de Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) par rapport à sa situation et la demande par la mention sa situation est plus éloquente que la demande dans laquelle la demande est formulée ».

(Taysir Al Karim Ar Rahman p 614)

قال الله تعالى : **ثُمَّ تَوَلَّىٰ إِلَى الظِّلِّ فَقَالَ رَبِّ إِنِّي لِمَا أَنْزَلْتَ إِلَيَّ مِنْ خَيْرٍ فَقِيرٌ**
(سورة القصص ٢٤)

Remarque : L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « L'invocation est de trois types :

- Le premier est que tu demandes à Allah par Ses noms et Ses attributs et ceci est une des

[LES RÈGLES DE LA PRIÈRE DE CONSULTATION / SALAT AL ISTIKHARA]

deux explications du verset - C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux.

invoquez-Le par ces noms -

- Le second est que tu demandes par ton besoin et ta pauvreté : Je suis le serviteur pauvre, démuné, humilié...

- Le troisième est que tu demandes la chose que tu souhaites obtenir et tu ne mentionnes aucun des deux points précédents.

Le premier type est meilleure que le second.

Le second est meilleur que le troisième.

Et si on rassemble les trois choses alors ceci est ce qu'il y a de mieux.

C'est comme cela que Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait la plupart de ses invocations et dans l'invocation qu'il a enseigné à Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), il a mentionné ces trois points... ».

(Jala Al Afham p 251)

D'après Abou Bakr Siddiq (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : Apprends moi une invocation avec laquelle je pourrais invoquer dans ma prière.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Dis : Ô Allah ! J'ai certes commis beaucoup d'injustices contre ma propre personne et il n'y a que Toi qui pardonne les péchés ainsi pardonne moi par un pardon venant de Toi et fais moi miséricorde. Tu es certes Le Pardonneur, le Très Miséricordieux ». (*)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6326 et Mouslim dans son Sahih n°2705)

(*) En phonétique : Allahoumma Inni Dhalamtou Nafsi Dhoulman Kathiran Wa la Yaghfirou Dhounouba Illa Ant Faghfir Li Maghfiratan Min 'Indikk Warhamni Innaka Anta Al Ghafourou Rahim

En arabe : اللَّهُمَّ إِنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي ظُلْمًا كَثِيرًا وَلَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ فَاعْفِرْ لِي مَغْفِرَةً مِنْ عِنْدِكَ وَارْحَمْنِي إِنَّكَ أَنْتَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ

عن أبي بكر الصديق رضي الله عنه قال : قلت للنبي صَلَّى اللهُ عليه و سلم : علِّمني دعاءً أدعو به في صلاتي
قال النبي صَلَّى اللهُ عليه و سلم : قل : اللَّهُمَّ إِنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي ظُلْمًا كَثِيرًا وَلَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ فَاعْفِرْ لِي مَغْفِرَةً مِنْ عِنْدِكَ وَارْحَمْنِي إِنَّكَ أَنْتَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٣٢٦ و مسلم في صحيحه رقم ٢٧٠٥)